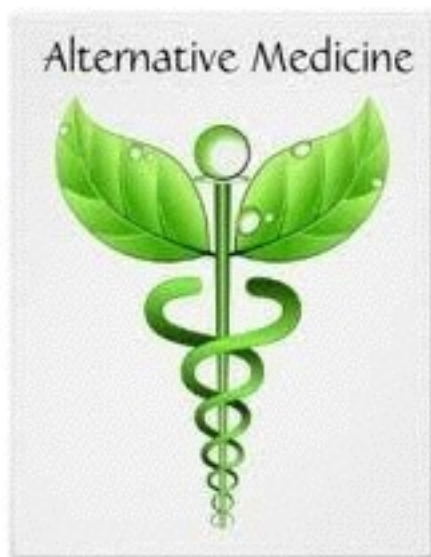


Une médecine douce qui nous soulage.



La meilleure méthode de sélection pour trouver un ostéopathe reste comme toujours le « bouche-à-oreille » qui reste avant toute chose un gage de qualité.

Nous sommes de plus en plus nombreux à apprécier l'ostéopathie, si l'on en croit les derniers chiffres publiés par le Syndicat français de la profession, qui précisent que près de 20 millions de français ont déjà consulté au moins une fois dans leur vie un ostéopathe. Née aux Etats-Unis depuis plus d'un siècle grâce au médecin américain Andrew Still, cette médecine douce se définit par des techniques manuelles qui visent à conserver et à restaurer la mobilité des différentes structures de notre organisme.

C'est une profession dans laquelle on travaille surtout avec les mains pour soigner toutes sortes de pathologies qui peuvent aller du mal de dos, aux troubles digestifs, urinaires ou ORL comme les otites et même pour l'asthme.

Par contre l'ostéopathie ne permet pas de soigner des pathologies graves comme le cancer, le diabète ou toutes infections virales qui abiment les organes. Elle permet essentiellement grâce à des manipulations ciblées de restaurer la bonne fluidité entre les organes.

L'ostéopathie bénéficie désormais d'un cadre légal en France depuis la loi Kouchner de 2002 qui autorise la pratique de cette médecine douce par des non-médecins et leur donne un agrément officiel pour l'exercer, à condition d'avoir suivi une formation adaptée.

Il y a eu très vite un vif engouement pour cette activité qui voit à l'heure actuelle, de 2 000 à 3 000 jeunes par an qui sortent des écoles.

Le plus difficile c'est de trouver un ostéopathe compétent, car le niveau de formation est variable d'une école à l'autre. La meilleure méthode de sélection reste comme toujours le « bouche-à-oreille » qui reste avant toute chose un gage de qualité.

Même si cette pratique dont les tarifs varient de 50 à 80 euros, n'est pas prise en charge par la Sécurité sociale, elle permet aux personnes qui ne supportent pas les médicaments ou qui n'obtiennent pas de résultats efficaces avec la médecine traditionnelle de pouvoir se soigner différemment.

Certaines mutuelles s'engagent même sur facture à rembourser une à deux fois par an, une partie des frais de séance d'ostéopathie.

Alors n'hésitez pas à bénéficier des bienfaits de l'ostéopathie, je suis sûre que comme beaucoup d'autres vous en serez satisfait.

<http://www.come4news.com>